

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 12 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT le 12 décembre à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de Rosières, régulièrement convoqué le 5 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à huit clos, sous la présidence de Madame Fanny SABATIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, M. Eric CEYTE, M. Guy MAREC, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Serge GIDON, Mme Roselyne BONHOMME, M. Denis MARTEL, Mme Louissette VALOUR, Mme Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN, M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON, M. François VEROTS, M. Jean-Louis GONNARD, M. Jean-Bernard CIVET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Catherine GARDES (pouvoir donné à M. Serge GIDON), Mme Sandra ROUVIER (pouvoir donné à Mme Fanny SABATIER).

M. Jean-Bernard CIVET est élu secrétaire de séance.

1- Mise au point financière de la demande de subvention auprès du Conseil

Départemental de la Haute-Loire rénovation salle polyvalente au titre du 43.11

Madame la Maire rappelle que dans le cadre du contrat 43.11 signé avec l'Agglo le 4/12/2017, une aide départementale de 40 000,00€ sur une dépense subventionnable de 200 000,00€ a été attribuée à la Commune de Rosières pour le projet de rénovation de la salle polyvalente (*huisseries et accessibilité*). Dans le cadre de la renégociation à mi-parcours du contrat signé avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, la Commune de Rosières a souhaité revoir la dépense subventionnable du projet et sollicite une modification sur les bases suivantes :

Cout (HT) : 100 000,00€ / Aide : 20 000,00€ / Taux 20,00% de participation par rapport au cout

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'APPROUVER le projet présenté par Madame le Maire pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente

-DE SOLLICITER une aide départementale à hauteur de 20 000,00€, dans le cadre du contrat 43.11

-D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer la convention relative à l'octroi de la subvention qui sera établie pour ce projet.

2- Affectation des dépenses détaillées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Il est proposé au Conseil Municipal, par Monsieur le Trésorier, de prendre en charge au compte 6232, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans les restaurants, comme les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements comme lors des mariages, départs en retraite, naissance ou décès, récompenses scolaires, sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de groupes de spectacles, feux d'artifice...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce à l'unanimité

Pour : 19

-Sur l'affectation des dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget

3- Admission en non-valeur de titre de recettes des années 2009 - 2104 – 2015 – 2016 – 2017 – 2018

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 339,88€

-D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ces admissions en non-valeur qui seront imputées à l'article 6541 chapitre 65 du BP 2020.

4- Désignation de deux commissaires (titulaires et suppléants) à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant et doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant par commune membre.

Il appartient donc à la commune de désigner un commissaire titulaire et un suppléant qui sera appelé à siéger au sein de la CLECT.

Sur proposition de Madame le Maire :

M. Roland GERENTON (Titulaire) - Mme Améline PICHON (suppléante)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à la majorité

Pour : 15	Contre : 4
------------------	-------------------

- **M. Roland GERENTON commissaire titulaire**
- **Mme Améline PICHON commissaire suppléante**

5- Demande de subvention au titre du programme « DETR 2021 » pour le changement du matériel de chauffage de la Mairie ainsi que l'installation d'une climatisation au CLIC

Madame le Maire rappelle que la Commune suite à plusieurs pannes importantes a pour projet de changer les pompes à chaleur pour l'ensemble des bâtiments de la Mairie.

Madame le Maire rappelle également que la Mairie abrite une association « clic » qui initie les habitants de l'Emblavez à l'informatique. Cette salle transformée en sauna en saison estivale et équipée de matériels informatiques sensibles. Mme le Maire propose d'équiper cette salle d'un système de climatisation pour son bon fonctionnement et pour un confort normal pour ses utilisateurs.

Montant de l'investissement 29 655,00€ HT

Subvention Etat DETR 2021 (50% du HT) 14 828,00€ / Contribution de la Commune 14 828,00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<i>Pour : 19</i>

-D'APPROUVER le plan de financement relatif au programme pour le changement du matériel de chauffage de la mairie ainsi que l'installation d'une climatisation.

-DE SOLLICITER le concours de l'Etat au titre du programme « DETR 201 » et approuve le dossier de demande de subvention

-DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

6- Demande de subvention à la région « bonus relance des collectivités »

Dans le cadre du « bonus relance des collectivités » Madame le Maire propose de solliciter la région en vue de l'attribution d'une subvention pour un projet concernant la réhabilitation de la salle polyvalente (*isolation thermique et acoustique, installation d'une cuisine équipée*).

Estimation de l'investissement 150 000,00€ Participation maximum de la Région 75 000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

<i>Pour : 19</i>

-DE DONNER tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution de la présente décision.

-DE SOLLICITER la région au titre du « bonus relance des collectivités » en vue de l'attribution d'une subvention de 75 000,00€

-D'AUTORISER Madame le Maire à faire suite de nos demandes auprès la Région.

7- Décision modificative (DM budgétaire)

- Subvention tennis : suite à la demande du Conseil Municipal de septembre présentation par la section tennis d'une nouvelle demande de subvention, prenant en compte notamment l'encadrement des cours par un intervenant diplômé, à hauteur de 600,00€.

- Groupement Jeunes Emblavez (GEJ) : suite aux informations complémentaires fournies par le GEJ versement de la subvention de 2 000,00€ pour 2020. Ces subventions, comme toutes les autres ne sont pas pérennes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'OCTROYER 600,00€ à la section tennis et 2 000,00€ au GEJ

8- Dossier urbanisme « droit de passage »

Madame le Maire présente une demande de servitude de passage sur les parcelles n° 1468 et 1473 propriétés de la Commune de Rosières.

Ce droit de passage s'exercera à partir du fonds dominant dans la partie sud pour accéder à la parcelle C 1472

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande terrain de 4 mètres. Ce passage est en nature de voie d'accès. Il devra être libre à toute heure du jour et de la nuit, ne devra jamais être encombré et aucun véhicule ne devra y stationner. Il ne pourra être ni obstrué ni fermé par un portail d'accès.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de servitude

9- Désignation d'un représentant à la Défense

A l'initiative du Ministère de la Défense instauration au sein de chaque Conseil Municipal d'une fonction nouvelle de Conseiller Municipal en charge des questions de défense. Ce Conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Madame la Maire propose la candidature de *M. François VEROTS*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à la majorité

Pour : 17	Contre : 2 <i>M. Serge GIDON, Mme Catherine GARDES</i>
------------------	--

- **M. François VEROTS représentant à la défense**

10- Prolongation convention déneigement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le déneigement de la Commune et de la zone d'activité est assuré par l'Entreprise MATHIAS représentée par Madame Elisabeth MATHIAS et par l'Entreprise Alain SABY. La convention passée avec ces deux prestataires venant à échéance, il convient de la prolonger afin d'assurer la continuité du service de déneigement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-DE DONNER son accord pour que le déneigement soit assuré par les entreprises de Madame Elisabeth MATHIAS et de Monsieur Alain SABY pour une durée de trois ans

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions correspondantes

11- Reprise concessions cimetières

Considérant que les concessions perpétuelles N° 68 (ancien cimetière) et N° 63 (nouveau cimetière) sont bien en état d'abandon suivant les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivant du Code général des collectivités territoriales Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de la Commune des deux concessions perpétuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Pour : 19

-D'AUTORISER Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon, et la charge de l'exécution de la présente décision.

12- Questions diverses (posées par Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Guy MAREC, M. Serge GIDON)

12-1 Crise sanitaire et dégâts collatéraux

Madame le Maire indique que notre Commune est durement touchée par la crise COVID. On dénombre 13 décès à la maison de retraite « La Roseraie » et de nombreux habitants de Rosières ont contracté la maladie. Le virus circule de manière active sur notre territoire. Le taux d'incidence est de 115 pour 100 000 habitants. Pour les personnes de plus de 65 ans la situation demeure inquiétante, au 28 novembre, ce taux s'élève à 136,2 pour 100 000 habitants.

Une campagne de dépistage pour les habitants, organisée conjointement par la Mairie et les professionnels de santé de Rosières, aura lieu les 14, 17, 21 et le 23 décembre de 15h à 16h. Prise de rendez vous à la pharmacie de Rosières 04 71 57 40 85.

Madame le Maire rappelle la nécessité d'observer les gestes barrière (*port du masque, lavage des mains et distanciation*), elle invite la population de Rosières à ne pas relâcher sa vigilance.

12-2 Effectifs Ecole Publique en prévision rentrée 2021

La demande prévisionnelle des effectifs de l'Ecole Publique pour la rentrée 2021 a été faite auprès de Madame la Directrice. Actuellement elle n'est pas en mesure de fournir des chiffres précis, sachant que les inscriptions sont encore en cours.

Elle fait les prévisions suivantes, 80 élèves pour la rentrée de janvier et 77 pour la rentrée de septembre 2021.

12-3 Avenir de la poste

Le service postal pour la Commune de Rosières n'est pas compromis notamment au regard de la condition de présence postale obligatoire.

Les fermetures répétées constatées depuis plusieurs semaines sont dues, suivant les informations fournies par les responsables de l'Entreprise, à des problèmes d'effectifs. La situation sanitaire, les agressions des agents des Bureaux de Retournac et d'Yssingeaux, les arrêts maladies autant de situations qui compliquent le remplacement d'agents absents, le recours à des agents intérimaires en nombre (*durée de période de formation et niveau d'habilitation*) n'étant pas de nature à répondre rapidement et efficacement à cette problématique.

12-4 Aides de l'agglo à certaines catégories professionnelles. Contribution de la Mairie

- **Aides de l'Agglo** : mise en place d'une aide au numérique par la création de sites internet clic and collect, aide aux loyers pour les commerces non alimentaires, aides aux micro-entreprises et associations employeuses, aides à l'immobilier industriel et touristique, aides aux TPE avec points de vente, adhésion gratuite jusqu'au 31/12/2021 à l'Office de Commerce et de l'Artisanat Communautaire.
- **Contribution municipale** : Madame le Maire rappelle la mise en œuvre d'aides, notamment en direction des professionnels regroupés au sein de la maison de santé et de la crèche, en consentant des remises de loyers pour perte d'exploitation lors de la première crise de février/mars. Mise en place de la campagne de dépistage du COVID avec les professionnels de santé locaux. Prises de contact, par le CCAS, avec les personnes isolées et vulnérables. C'est peut-être en fin de crise épidémique que la municipalité devra encore être plus présente auprès des différents acteurs de la vie sociale et économique de notre territoire.

12-5 Recrutement en remplacement du départ de la secrétaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ en février 2021 de M. Pierre-Yves THOMAS. Cette nouvelle situation est de nature à modifier sensiblement le recrutement en cours d'une secrétaire de Mairie et ce notamment en termes de niveau de recrutement et de nombre de postes à pourvoir. Madame le Maire se rapprochera du CDG 43 pour évoquer le problème afin de ne pas générer une perturbation du service administratif de la Mairie en trouvant une solution rapide.

12-6 Projets d'investissement

Pour 2021 les projets d'investissement retenus :

- Aménagement des ravins de corboeuf
- Chauffage Mairie et climatisation CLIC
- Isolation thermique, acoustique et installation cuisine salle polyvalente
- Remplacement matériel voirie : tracteur et épareuse
- Etude projet parking et aire de camping-car.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h20.